



## Procès verbal

### Conseil Municipal du 28 avril 2011

L'an deux mille onze, le vingt-huit avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse VANNESTE.

**Présents :** Melle ACHARD Marnie, et Mmes CHAUVIAT Annabelle, GILOPPE Monique, MARIS Elisabeth, PHERIVONG Eliette, VANNESTE Marie-Thérèse.

MM. ARNAUD Francis, BOULLENGER Bertrand, CORDOVA Luc, GRANDIDIER Bruno, HERITIER Gérard, LEMENE Robert, NUNES Albertino, RIEU Christian.

**Absent excusé :** Monsieur DECRAENE Michel a donné pouvoir à Madame VANNESTE Marie-Thérèse.

Secrétaire de séance : Madame PHERIVONG Eliette.

#### **0- Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2010.**

Ce point a été adopté :

Pour : 15-

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, GILOPPE, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.  
MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE, NUNES, RIEU.  
M. DECRAENE pouvoir à Mme VANNESTE.

#### **1- Adoption du Budget Primitif 2011 de la Commune.**

Le budget primitif 2011 s'équilibre à 926 439 € en section de fonctionnement et à 61 700 € en investissement. Au-delà des dépenses de gestion courante de la Commune, il comporte des opérations majeures :

-la continuité de travaux d'entretien de plusieurs bâtiments municipaux (49 954€ inscrits en fonctionnement),

-une première partie de la restauration du vitrail de l'Eglise de Montereau sur le Jard (10 000 € inscrits en investissement),

L'annuité de la dette 2011 s'élève à 42 020 € dont 28 000 € de capital remboursé et 14 020 € d'intérêts.

Sur présentation du rapport de Monsieur HERITIER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 15–

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, GILOPPE, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.  
MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE, NUNES,  
RIEU.

M. DECRAENE pouvoir à Mme VANNESTE.

## **2- Fixation des taux d'imposition des taxes communales.**

Comme depuis maintenant plusieurs années, les taux d'impôts de la Commune ne seront pas augmentés. Ils conservent donc leur niveau précédent :

Taxe d'habitation : 2.71%

Taxe foncier Bâti : 14.64%

Taxe foncier non bâti : 12.21%

Sur présentation du rapport de Madame VANNESTE, Maire, ce point a été adopté :

Pour : 15–

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, GILOPPE, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.  
MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE, NUNES,  
RIEU.

M. DECRAENE pouvoir à Mme VANNESTE.

## **3- Adoption du Budget Primitif 2011 du Service de l'Eau.**

Le budget 2011 du Service de l'Eau s'équilibre à 26 997 € en exploitation et est en suréquilibre d'investissement de 25 978 € compte tenu de l'amortissement des immobilisations.

La subvention du budget de la Commune (21 469 €) constitue sa principale ressource et couvre la majeure partie de l'amortissement des réseaux.

Sur présentation du rapport de Monsieur HERITIER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 15–

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, GILOPPE, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.  
MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE, NUNES,  
RIEU.

M. DECRAENE pouvoir à Mme VANNESTE.

## **4- Acceptation du reliquat financier de l'AFR de Montereau sur le Jard.**

En complément de la délibération n° 2010-10-03 concernant la dissolution de l'AFR de Montereau sur le Jard le Conseil Municipal doit se prononcer sur le solde de l'AFR figurant au compte administratif 2010, soit 15 685.62 €

Le Conseil municipal a accepté ce reliquat.

Pour : 15-

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, GILOPPE, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.  
MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE, NUNES,  
RIEU.

M. DECRAENE pouvoir à Mme VANNESTE.

#### **5- Décision du maire :**

N° 11-01 du 15 mars 2011 : Attribution du marché de confection des repas de la restauration scolaire.

Le marché à bons de commande de confection des repas de la restauration scolaire a été attribué à la société GERES Restauration sise à Melun 1106 avenue Saint Just, Z.I Vaux-le-Pénil. Le montant annuel maximum du marché est arrêté à la somme de 97 234.50 €HT. Il prend fin dans quatre ans.

#### **6- Questions diverses.**

Aucune question diverse n'a été posée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire a levé la séance à 19 heures 25.